

## UNE ORDONNANCE CONTROVERSÉE

Comme dans les affaires Orchestra, Camaiëu ou Alinea, la direction d'Inteva s'appuie sur l'ordonnance du 20 mai 2020 pour racheter sa propre société. Si ce mécanisme de reprise par l'actuel détenteur d'une société en redressement judiciaire intéresse tant les entreprises, c'est parce qu'il permet aux directions de se délester de leur passif auprès de leurs créanciers, notamment l'Urssaf et l'administration fiscale. Les employeurs peuvent solliciter ce dispositif jusqu'en décembre 2020.

dernière, mettant fin à des années de résultats déficitaires. « Ça nous semble particulièrement injuste, parce que nous avons produit énormément d'efforts ces derniers mois, nos prix sont désormais équivalents à ceux de notre concurrent en Roumanie », explique le délégué CGT du site Inteva de Saint-Dié, Olivier Piaia.

Une sentence d'autant plus rude pour les salariés concernés par les précédents plans sociaux du sous-traitant automobile. « Ils ne recevront pas d'indemnités supra-légales », explique Denis Bréant. « Comment peut-on laisser une entreprise bénéficier d'aides de l'État sans obtenir des contreparties liées à l'emploi ? » s'insurge le responsable syndical. « Pour les employés, les indemnités servent souvent à financer de la formation. On a, par exemple, une salariée qui voudrait reprendre ses études d'infirmière. Sans ces indemnités, ce sera impossible. »

L'avenir est d'autant plus incertain pour les employés que le bassin de Saint-Dié affiche un des taux de chômage les plus élevés de la région. « Il y a 241 salariés en tout. Dans un bassin déjà dévasté par le chômage, ça va être dur », confie David Valence.

À plusieurs jours du jugement, les syndicats continuent en tout cas à dénoncer l'utilisation malveillante de l'ordonnance du 20 mai. « Nous nous sommes officiellement prononcés en faveur du retrait pur et simple de cette ordonnance », annonce Franck Pattin. ●

LUKAS BEAUVIÈRE

## SANTÉ AU TRAVAIL

# Le Covid a aussi affecté le moral des salariés

Stress, isolement, pressions... pendant l'épidémie, les risques psychosociaux ont bondi chez les employés. Ils sont devenus le deuxième motif d'arrêt de travail.

Pour beaucoup de travailleurs, le coronavirus aura fait rimer travail avec souffrance. Selon plus de huit représentants du personnel sur dix interrogés par le cabinet d'étude Syndex, la crise a « amplifié ou fait apparaître des risques psychosociaux » auprès des salariés de leur entreprise. Parmi ceux-ci, le stress fait figure de principale menace pour la santé des employés. Alors que seuls 36 % des élus le considéraient comme « un risque élevé » avant l'épidémie, leur proportion avait bondi à 68 % à la mi-septembre. Entre l'impératif de respecter des gestes barrières, le port du masque, la peur de se faire contaminer et la nécessaire adaptation à de nouvelles conditions de travail, l'anxiété s'est généralisée parmi les employés.

### Un lien social dégradé au sein de leur entreprise

Trente-quatre postiers employés dans des centres de distribution du Lot et de l'Aveyron en ont notamment fait les frais. Face aux conditions de travail dégradées que leur a fait subir leur direction, ils ont fait valoir leur droit de retrait au mois de mai. « Ils s'étaient vu imposer une organisation du travail impactant leur santé, leurs conditions de travail, mais aussi la qualité de service qu'ils souhaitaient rendre, sans que La Poste ne respecte leurs droits, leurs accords locaux, les instances représentatives du personnel », expliquait,



Le « télétravail forcé » fait partie des causes de souffrance. R. Milani/Hans Lucas

le 24 septembre, Laurence Cahors, secrétaire de la CGT Fapt de l'Aveyron, à la *Dépêche du Midi*.

Conditions inédites de travail obligent, des troubles jusqu'à présent mineurs sont même apparus parmi les salariés, note l'étude de Syndex. Entre « télétravail forcé », « projets retardés » et « manque d'encadrement », de plus en plus de travailleurs ont été victimes de désengagement ou d'un lien social dégradé au sein de leur entreprise. 37 % des représentants du personnel interrogés ont estimé l'isolement des salariés comme un risque élevé pendant l'épidémie, contre seulement 10 % d'entre eux auparavant.

Un bond considérable des risques psychosociaux qui s'est traduit par une augmentation des arrêts de travail, selon une étude de Malakoff Humanis parue le 24 septembre. À partir de mai, ceux-ci représentaient même la deuxième cause d'absentéisme derrière les « maladies ordinaires », avec 14 % des arrêts accordés. Ces dangers ont ainsi pris la place des troubles musculo-squelettiques qui occupent habituellement la deuxième place du podium. Une souffrance telle que 11 % des salariés interrogés dans l'étude envisageaient, en juillet, de se faire prescrire un arrêt pour ne pas retourner sur leur site de travail. ●

MARIE TOULGOAT

**MANIFESTE pour une conception communiste de l'économie sociale et solidaire**

DE SYLVIE MAYER

**MANIFESTE POUR UNE CONCEPTION COMMUNISTE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

9,90€

LES ÉDITIONS **l'Humanité**

JE SOUHAITE RECEVOIR LE LIVRE « MANIFESTE POUR UNE CONCEPTION COMMUNISTE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE » À 9,90 EUROS + 2 EUROS DE FRAIS DE PORT\*, SOIT : 11,90 € X ..... EXEMPLAIRE(S) = ..... EUROS

PRÉNOM ..... NOM .....

ADRESSE .....

VILLE ..... CODE POSTAL .....

TÉLÉPHONE ..... E-MAIL .....

RENOYER IMPÉRATIVEMENT CE BULLETIN ACCOMPAGNÉ DU RÈGLEMENT (CHÈQUE À L'ORDRE DE L'HUMANITÉ) À : L'HUMANITÉ/SERVICE DIFFUSION MILITANTE, 3, RUE DU PONT-DE-L'ARCHE, 37550 SAINT-AVERTIN. TÉLÉPHONE : 01 55 84 40 30.

\*Valable uniquement pour la France métropolitaine.

ÉGALEMENT SUR [HUMANITE.FR](http://HUMANITE.FR)